

Séance du 16 mai 2022	
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 13	L'an deux mille vingt-deux et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée le 16 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 11	<u>Sont présents:</u> Nathalie RUCKEBUSCH, Claude ALLOUCHERY, Réjane BERTELOOT, Christophe FAUQUEMBERGUE, Claudie FEUILLET, Marie-Josèphe GRESSIER, Serge LAVOGEZ, Mickaël LEFEBVRE, Annie LELEU, Miguel DURIEZ, Christine REGNIER
<u>Votants:</u> 12	<u>Représentés:</u> José CHEVALIER par Serge LAVOGEZ
	<u>Excuses:</u> Jérémie LAMORILLE
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Nathalie RUCKEBUSCH

Objet: AVIS SUR LE PROJET DE PORTER A CONNAISSANCE DE LA SOCIETE LA SICAL - 2022 010

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la société SICAL, située à Lumbres, a déposé, en préfecture un dossier de Porter A Connaissance soumis à consultation des mairies pour la valorisation du SCIABIO par épandage sur plusieurs communes y compris Cléty.

Après présentation, consultation du projet et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à l'épandage sur son territoire.

Le conseil municipal estime que les nuisances sont trop importantes.

Objet: DEMISSION DE MME LAMBLOT - NOMBRE D'ADJOINTS- - 2022 011

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Madame Marion LAMBLOT a souhaité se retirer du conseil municipal. Elle donne sa démission d'adjointe et de conseillère municipale.

Monsieur le Préfet a donné son accord le 31 mars 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la démission de Madame LAMBLOT à compter du 31 mars 2022 et décide de ne pas la remplacer. Le nombre d'adjoints passe donc à 3 au lieu de 4. Les indemnités restent inchangées.